



A	B	C	D	E	F	G	H
	ISS	PSR					
janvier 21				Ces renseignements permettront la comparaison avec ce qui t'es dû selon les indications à date du MTE. Les montants perçus en décembre sont à saisir à l'étape 4			
février 21							
mars 21				Afin de vérifier plus généralement la régularité des montants versés sur tes fiches de paye 2021			
avril 21							
mai 21				Le simulateur 2021 du SNITPECT-FO			
juin 21							
juillet 21				Pour reporter tes ISS/PSR dans ce tableau, retrouve tes fiches de paye sur			
août 21							
septembre 21				http://ensap.gouv.fr/			
octobre 21							
novembre 21							

Etape 1_montants versés 2021 Etape 2_situation personnelle Etape 3_Versement année de décalage Etape 4_fiche de paye dec 2021

Etape 1

Il est fortement recommandé de vérifier que la paye 2021 intègre tous les évènements de carrière antérieurs et d'initier les démarches de régularisation éventuelles sans tarder

Les cases en bleu sont celles à renseigner :

- en étape 1 : les montants ISS et PSR effectivement versés entre janvier et novembre 2021
- en étape 2 : ta situation administrative en janvier 2020 et décembre 2021 + les évènements de carrière intervenus entre-temps
- en étape 4 : les montants ISS/PSR ou IFSE/CIA apparaissant sur la fiche de paye de décembre



Etape 2

	A	B	C	D	E	F
1	Évènement de carrière avant 2020-2021					
2	As tu bénéficié d'une promotion ces dernières années, antérieure à 2020 ?					
3	Évènements de carrière 2020-2021					
4	As tu bénéficié d'une promotion sur la période ?					
5	Date d'effet ? (respecter un format 01/MM/AAAA)					
6	As tu muté sur la période					
7	A quelle date ? (respecter un format 01/MM/AAAA)					
8	Coefficient de service ISS (si différent) après mutation					
9	Type de service pour coefficient de PSR (si différent après mutation)					
10	Tu as changé d'échelon sur la période (hors cas de promotion)					
11	A quelle date ? (respecter un format 01/MM/AAAA)					
12	Tu as deux CMI en 2020 (mobilité, promo, ...) ? Reporte le second ici					
13	A quelle date intervient ce second CMI ? (respecter un format 01/MM/AAAA)					
14	Date de modification éventuelle de quotité de travail (2020-2021)					
15	Bonification ISS (Séniorat, Territorialité...) : date début					
16	Bonification ISS (Séniorat, Territorialité...) : date fin					

Etape 1_montants versés 2021 Etape 2_situation personnelle Etape 3_Versement année de décalage Etape 4_fiche de paye dec 2021

La plupart des éléments à renseigner sont des menus déroulants, les dates doivent être saisies au format indiqué

La première partie liste tous les évènements de carrière qui peuvent être intervenus entre 2020 et 2021

La seconde partie concerne la situation administrative au 1^{er} janvier 2020 puis au mois de décembre 2021 (grade, échelon, types de services, quotité de travail..)

De premières observations s'affichent ensuite en fonction de la saisie.

Afin de pouvoir visualiser les résultats aux étapes suivantes, il est nécessaire a minima de renseigner la seconde partie sur la situation administrative (en l'absence d'évènement de carrière y passer directement), notamment le CMI au titre de 2020, **dont il faut expressément demander la notification si elle n'intervient pas dans un temps court (janvier 2022 au plus tard).**



A	B	C	D	E	F
Année de décalage					
Montant ISS 2020 personnel			15 561,70 €		
	Versement			Hyp : 2 % inflation	
	Selon le droit	Versements	Valeur réelle		Pour en savoir plus sur les enjeux 2022 2027
2021	15 562 €	0 €			Article paiement en 6 foi
2022		2 594 €	2 543 €		
2023		2 594 €	2 493 €		
2024		2 594 €	2 444 €		
2025		2 594 €	2 396 €		
2026		2 594 €	2 349 €		
2027		2 594 €	2 303 €		
	Perte de pouvoir d'achat		-1 034 €		

Etape 3

S'affiche à cette étape le montant de la dette que ton employeur te doit au titre de tes ISS 2020. (ici un exemple pour un IDTPE, CMI à 1, 5è échelon en service déconcentré)

L'étalement de cette dette entre 2022 et 2027 aboutit à une perte de pouvoir d'achat face à l'inflation (sur une hypothèse d'un indice des prix progressant à 2%)



	A	B	C	D	E	F	G	H	
1	Récapitulatif Global								
2	Droits ISS acquis en 2020 (rappel, à vérifier sur la notification)			PSR 2020					
3	15 561,70 €			4 000,14 €					
4	ISS théorique 2021 si évènements de carrière pour prise en compte dans l'IFSE			PSR 2021 prise en compte dans l'IFSE					
5	Aucun évènement de carrière à prendre en compte pour la bascule			4 000,14 €					
6	Transfert prime points 2021			Revalorisation catégorielle prévue en mai 2021					
7	-389,00 €			200,00 €					
8				PSR incluant les mesures catégorielles 2021					
9				4 200,14 €					
10									
11	IFSE devant apparaître sur la notification	19 561,84 €		IFSE minimale	18 250,00 €				
12	CIA devant apparaître sur la notification	420,00 €		CIA moyen CatA	1 200,00 €				
13									
14	Montants totaux versés 2021	17 930,92 €		IFSE décembre		et/ou	ISS décembre		
15	Ecart avec la somme due	-2 050,92 €		CIA décembre			PSR décembre		
16				*en fonction de si ta fiche de paye mentionne de					
17									
Montant IFSE bascule RIFSEEP									

◀ ▶ ⏪ ⏩ + 🏠 Etape 1_montants versés 2021 🏠 Etape 2_situation personnelle 🏠 Etape 3_Versement année de décalage 🏠 Etape 4_fiche de paye dec 2021

Etape 4 : récapitulatif global

En attendant la paye de décembre 2021, cette étape permet de visualiser les montants qui devraient constituer ton IFSE (avec prise en compte des éventuels évènements de carrière), ainsi que le CIA forfaitaire prévu.

Une fois la paye de décembre connue et saisie à cette étape, l'écart à la somme prévue sera à analyser pour porter d'éventuels recours.

Des observations en seconde partie de cette feuille récapitulent les suites à donner en fonction de la situation administrative de chacun



Pour toute question sur le fonctionnement de ce simulateur, signaler d'éventuelles imprécisions ou en cas de situation particulière non prise en compte par celui-ci : snitpect@snitpect.fr

Le SNITPECT-FO portera à connaissance de tous, par la suite, les démarches précises de recours à entreprendre pour les nombreux cas de figure pour lesquels cette bascule engendre un préjudice.

En attendant [écrit à ton directeur et au Président de la République](#)